

ARRETE 2024\41 DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,
Vu la demande de Société ACM TP pour ENEDIS, représentée par M. Sezer KABALI - Route de Choisy aux Bœufs – 95470 VEMARS – tel. 01.39.90.77.39 -
courriel : technique@acmtp.com ,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre la réparation avec une fouille pour la mise en place d'un coffret électrique au 12 rue des Clos Fours à Guerville, le stationnement sera interdit au droit du chantier, la chaussée sera rétrécie au droit de l'intervention et la circulation sera réduite à 20km/h, le **Lundi 10 juin 2024 pour une durée de 3 semaines**.

Article 2 : les panneaux de signalisation seront à la charge et mis en place par le pétitionnaire.

Article 3 : Une signalisation sera mise en place en amont et en aval de la zone d'intervention.

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Le pétitionnaire
La Gendarmerie de Septeuil

Fait à Guerville, le 5 juin 2024
Pour Mme Le Maire,
L'Adjoint par délégation,

M. HARDY.

